Portes du Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte Rendu et Procès-Verbal de Séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2025

Suivi
Fabrice MERCIER-Directeur Général des Services
06 31 41 10 63
f.mercier@portes-haut-doubs.fr

MEMBRES EN EXERCICE : 69

42 PRESENTS : Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Jean Marie Isabey, Gérard Jacquin, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Michel Morel, Christine Curty, Paul Ruchet, Daniel Peseux, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Pierre Magnin Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Maxime Gruner, Jacky Morel, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Dominique Guilleux, Pierre Benoît, Salih Kurt, Julie Huguenotte, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Jean-Louis Truche, Christian Bertin, Lionel Pernin.

MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE : 42

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION : 2
Dominique Drezet a donné procuration à Benoit Bouchard, Denis Donzé a donné pouvoir à Lionel Pernin

8 EXCUSES : Delphin Bepoix, Damien Bertin, Claude Brisebard, Marina Tassetti, Karine Jacottey Myotte, Laurence Joly, Noël Perrot, Pascale Droz.

17 ABSENTS : Laurent Brion, Gilbert Distel, Brigitte Taillard, Sandrine Corne, Dominique Perrier, Hervé Bouhelier, Daniel Kovacic, Claude Roussel, Anthony Cuenot, Thierry Vernier, Morgane Oudot, Rachel Lorincart-Grandjean, Morgan Perrin, Martine Collette, Gaëlle Jobert, David Vivot, Alain Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Thierry Defontaine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

Administration générale et finance :

Finance :

Rapport d'Orientations Budgétaires

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, il sera fait le bilan de l'année 2024 et les prévisions et orientations 2025 ont été évoquées en séance.

Les travaux et les conclusions des commissions finance des 27 janvier, 17 février et 10 mars ont été exposé par le vice-président Salih KURT.

Les détails ont été apportés sur les éléments suivants et ils ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil :

- Eléments de contexte économique, financiers nationaux et spécifiques à la CCPHD
- Détails sur les impacts de la loi de finance 2025
- Rapport des comptes 2024 et analyse complète sur le budget principal et sur les budgets annexes
- Analyse de la structure financière consolidée
- Analyse de l'état et de la structure de la dette
- Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs au 31/12/2024
- Projets des investissements 2025 sous forme de plan pluriannuel d'investissement sur 2025, 2026, 2027, 2028 sur les budgets impactés.

Paul RUCHET demande quels étaient les effectifs en début de mandat et quels sont-ils fin 2024 ?
Salih KURT indique que les effectifs ont évolué fortement d'une quinzaine d'agent pour se situer fin 2024 à près de 60 agents et que cette évolution est la conséquence des choix stratégiques de début de mandat sur le renfort de fonctions supports sur la communication, l'assistance et la direction et sur l'organisation des équipes liées aux prises de compétences sur l'assainissement, la mobilité et à la réouverture de la piscine intercommunale après une période de fermeture avec un effectif réduit à recalibrer. Il précise également que la parité H/F est de 50/50 et que l'âge moyen est de 45 ans.
Daniel PRIEUR intervient pour dire qu'il s'interroge sur l'équité entre les habitants puisque, seule, la fiscalité sur le foncier peut être sollicitée. Il souhaiterait que les habitants moins sédentaires du territoire et que la nouvelle population puisse également contribuer aux financements des services publics mis en place. Il explique aussi que le pacte est à réouvrir mais que des contributions aux EPAGE et à PREVAL se font déjà de la même manière et que le pacte doit tenir compte de la position de chaque commune par rapport à la route des micro-techniques.
Salih KURT indique que le cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'étude pour la réouverture du pacte fiscal et financier solidaire envisage que les critères de contributions des communes portent des données complémentaires (indice de richesse, revenus des habitants, situation géographiques…) et que

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

la CCPHD, comme les communes, ont perdu le levier fiscal sur les locataires via la taxe d'habitation et que leur seul levier fiscal porte sur le foncier. Salih Kurt continue en expliquant que les grands projets menés par la CCPHD consiste aussi à « désenclaver » les communes éloignées par la mise en place d'YLICO. Il précise enfin que la croissance économique peut fiancer une partie des projets structurants et que la mutualisation de l'investissement sur le pole d'économie circulaire se réalise avec PREVAL qui porte 55% du projet à hauteur de 10 000 k€.
Pierre-François BERNARD demande des précisions sur le calendrier et la méthode pour préparer le travail de réouverture du pacte.
Salih Kurt répond que le calendrier sera précisé avec le bureau d'étude et que les communes seront associées au travail mais que les résultats devront être connus avant fin 2025.

Le conseil a pris acte à l'unanimité de la mise en débat des orientations budgétaires proposées pour 2025 et validé le principe d'une consultation d'un bureau d'étude pour le travail de réouverture du pacte fiscal et financier solidaire du bloc communal.

Admissions en Non-Valeur pour créances éteintes sur la facturation de la redevance incitative

Il est à préciser que dès lors qu'une demande d'admission en non-valeur est effectuée par le comptable, la créance est figée et il ne peut être exercé de poursuites tant que l'Assemblée délibérante ne s'est pas prononcée sur ces admissions ou le rejet en cas d'éléments nouveaux.
La créance est éteinte en vertu d'une décision juridique extérieure définitive (jugement de clôture).
Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.
Cette situation résulte notamment des cas suivants :
• prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective (article L. 643-11 du code de commerce) ;
• décision d'effacement de dette prise par la commission de surendettement dans le cadre des mesures imposées (article L. 733-4 du code de la consommation) ;
• ouverture d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire imposée par la commission de surendettement (article L. 741-1 et articles R. 741-1 et suivants du code de la consommation) ou prononcé par le juge (articles L. 741-4 et suivants et L. 733-13 du code de la consommation) ;
• prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (articles L. 742-21 à L. 742-23 du code de la consommation).

Le conseil de communauté a voté à la majorité sur les admissions en non-valeur pour un montant de 1861.08 €.

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

Attractivité et développement :

Forum de l'Emploi du 03 avril :

Samuel Girardet informe le conseil de communauté que des affiches sur le forum de l'emploi du 03 avril sont disponibles et que les maires qui souhaitent en disposer peuvent les prendre à l'entrée de la salle. Il demande aux conseillers communautaires de faire la promotion de ce forum et les invite à y venir. L'accueil du public aura lieu au sein de l'intégralité de l'Espace Ménétrier avec différents pôles thématiques identifiés : entreprises et offres d'emploi, formation, création d'entreprise et un espace pour un focus sur les métiers du soin et de l'accompagnement.
De nombreux intervenants concernés participeront à ces différents ateliers toute la matinée.

Territoire d'industrie : convention de partenariat et de financement

Dans le cadre de la nouvelle phase 2023-2027 du programme Territoires d'Industrie lancée par l'Etat pour laquelle le Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs », regroupant la communauté d'agglomération du Grand Besançon métropole et les communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey, du Pays de Maîche, des Portes du Haut Doubs et de Loue Lison, représentant ainsi près de 300 000 habitants, a été retenu avec 182 autres territoires français, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Saône-Doubs a été identifiée comme le partenaire en charge de l'animation et de l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre des 6 EPCI, aux côtés de l'engagement des élus, des chargés de missions de développement économique et des entreprises du territoire, via la mobilisation de 0,5 ETP (équivalent temps plein) de son personnel.

Cette mobilisation d'un personnel à 50 % se concrétise par le biais d'une personne clairement identifiée, à laquelle sont confiées, dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement, les missions suivantes :

- Comprendre pleinement le paysage industriel local et ses enjeux. En particulier, il assistera le duo élu-industriel dans la définition des objectifs et la coordination des actions menées dans les groupes de travail.
- Représenter le Territoire d'Industrie auprès de l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires) et des autres instances organisatrices.
- Coordonner les projets avec les chargés de mission des EPCI (et leur hiérarchie le cas échéant) et le Comex, en s'appuyant sur des techniques d'intelligence collective. Il participera également à la recherche de financements.
- Rendre compte trimestriellement de l'avancement de la démarche auprès des EPCI et du Comex, et établir les comptes-rendus annuels sollicités par l'Etat.
- Contribuer à la communication autour de Territoires d'Industrie et à la gestion des réseaux sociaux.
- Représenter le Territoire d'Industrie lors de réunions ou d'évènements économiques et industriels régionaux et nationaux.

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

- Rester informé des dispositifs nationaux en faveur des entreprises et sensibiliser les porteurs de projets à leur égard.

Les EPCI membres du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » s'engagent pour leur part à valider et engager le plan d'actions défini collectivement, à impliquer leurs chargés de missions de développement économique dans la mise en œuvre du dispositif, à porter en direct certaines actions validées par le Comex, et à financer la convention d'animation du Territoire d'Industrie conclue avec la CCI Saône Doubs.

Le plan de financement prévisionnel de cette démarche sur la période, tel que présenté auprès de l'Etat en incluant une valorisation de 0,6 ETP pour les chargés de mission de développement économiques des EPCI pour solliciter une subvention au titre du FNADT, s'établit de la façon suivante :

Dépenses	2ème semestre 2024	2025	2026	2027	Total
Rémunération du chef de projet CCI (0,5 ETP)	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	140 000 €
Frais de communication générale TI et expertises réalisées par la CCI*	5 000 €	5 000 €	2 000 €	2 000 €	14 000 €
Participation du chef de projet CCI à des évènements nationaux ou régionaux et frais de déplacement courant inhérents à la mission	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	10 500 €
Total convention d'animation CCI/EPCI	26 500 €	48 000 €	45 000 €	45 000 €	164 500 €

Par ailleurs, au-delà de cette convention d'animation, des crédits prévisionnels pour la réalisation d'actions sont nécessaires, pour engager des travaux sur les thématiques suivantes :

- Gestion du foncier économique : densification des zones économiques, inventaire du foncier disponible, boite à outils juridique pour les installations d'entreprises, …
- Transition écologique : accompagnement des entreprises dans leurs transitions, mise en réseau et économie circulaire, …
- Ressources : en particulier, gestion des ressources humaines, dans un contexte transfrontalier spécifique
- Innovation : mise en réseau des entreprises avec les centres de formation, incubation de projets, commercialisation, … .

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

Pour ces actions, les 6 EPCI du Territoire d'Industrie se sont fixé un montant annuel maximal de dépenses de 100 000 €, hors valorisation des temps de travail des chargés de mission et avant subventions éventuelles.

Les 6 EPCI proposent également de répartir le coût global après subvention de cette convention d'animation ainsi que le coût net des actions engagées selon les mêmes conditions, sur la base d'une participation à 40 % pour GBM, le solde étant réparti entre les 5 communautés de communes au prorata de leur population au premier janvier de l'année, selon le tableau suivant :

Répartition 2024 (à appliquer sur dépenses réelles) :

EPCI	Population municipale 2024	Participation proratisée des EPCI	Participation 2024 maximale en €
GBM	197 494	40,00 %	40 000
CCLL	25 338	15,50 %	15 500
CCPHD	26 736	16,50 %	16 500
CCVM	20 983	13,00 %	13 000
CCPM	18 546	11,00 %	11 000
CCPR	6 888	4,00 %	4 000
Total	295 985	100,00 %	100 000

Répartition 2025 (à appliquer sur dépenses réelles) :

EPCI	Population municipale 2025	Participation proratisée des EPCI	Participation 2025 maximale en €
GBM	203 293	40,00 %	40 000
CCLL	25 811	15,30 %	15 300
CCPHD	27 549	16,30 %	16 300
CCVM	21 721	12,85 %	12 850
CCPM	19 027	11,25 %	11 250
CCPR	7 285	4,30 %	4 300
Total	304 686	100,00 %	100 000

La CCI Saône Doubs procédera annuellement aux appels de fonds relatifs à la part salariale du chef de projet animation et à ses frais de déplacement inhérents à ses missions.
La CC du Val de Morteau, dont le Président a été désigné comme élu référent du Territoire d'Industrie au sein du binôme élu/entreprise de ce territoire « Alliances, Luxe et Précision – Doubs », est désignée pour porter de façon mutualisée les dépenses et les subventions éventuelles relatives aux actions, dont l'action

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

0 « communication », et refacturera aux EPCI leur participation en début d'année N+1, sur la base des dépenses nettes réellement réalisées.

Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- De valider l'ensemble des modalités de fonctionnement partenarial et financier du dispositif Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » telles que présentées,
- De valider les modalités de répartition des dépenses d'animation et d'actions entre les 6 EPCI,
- D'autoriser le Président à signer avec la CCI Saône Doubs et les 5 autres EPCI du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » la convention de partenariat et de financement correspondante pour l'animation du dispositif,
- D'autoriser le Président à signer avec les 5 autres EPCI du Territoire d'Industrie la convention de partenariat pour l'engagement mutualisé par la CCVM des dépenses et recettes relatives aux actions engagées et la refacturation en N+1 de ces sommes selon la proportionnalité validée et actualisée au 1er janvier de chaque année.

Gestion immobilière : convention de mise à disposition foncier avec la SAFER sur la commune de Bouclans
A la suite de la rétrocession des parcelles ZE 32 à 34 sur la commune de Bouclans par l'Etablissement Public Foncier du Doubs, il est proposé de mettre à disposition ces parcelles à la SAFER Bourgogne-Franche-Comté par le biais d'une convention pour leur mise en location.

Le projet de convention a été détaillé en séance sur les modalités suivantes :

- Durée de la convention : 6 campagnes à compter de 2025,
- Le loyer annuel est fixé à 180€/ha soit un loyer annuel attendu de 502.92€ (superficie totale de 2.7980ha), avec une 1ère échéance fixée au mois de novembre 2025,
- Les frais de dossiers s'élevant à 180€TTC payable à la SAFER,

La SAFER utilisera les parcelles aux fins de mise en valeur agricole.

Fabrice Vivot se demande s'il ne serait pas possible de faire de la vente d'herbe à la place de louer.

Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux au profit de la SAFER Bourgogne-Franche-Comté et les conditions mentionnées précédemment,
- D'approuver les conditions financières de la convention,
- D'autoriser le Président à signer la convention et tous actes ou documents devant intervenir dans la mise en œuvre de cette convention.

Transition énergétique et protection de l'environnement :

Convention d'objectifs avec l'association La Sapinière

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

L'association La Sapinière – Magasin de Producteurs, créée le 6 mai 2024, a pour mission de promouvoir la vente directe de produits locaux et de sensibiliser les habitants à une alimentation durable. Afin d'accompagner ce projet en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) des Portes du Haut-Doubs, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) envisage la signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association qui définit :

- Les engagements réciproques de la CCPHD et de l'association La Sapinière.
- Les conditions de versement d'une subvention de 500 euros au titre du soutien au développement des circuits courts.
- Le cadre de suivi et d'évaluation des actions menées.

Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Rappel concernant le questionnaire sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche collective visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs diversifiés, les circuits courts et l'utilisation de produits locaux, notamment dans les cantines. Il fédère les acteurs du territoire autour de solutions concrètes pour une alimentation durable.

Dans ce cadre, un questionnaire a été envoyé aux communes afin de recenser les initiatives existantes et d'identifier les acteurs impliqués. Ce recueil de données est une étape essentielle pour établir un diagnostic partagé et construire un plan d'actions adapté aux besoins du territoire.

Nous rappelons aux communes l'importance de compléter et transmettre ce questionnaire dans les délais impartis. L'implication de chacun est indispensable pour assurer la réussite de cette démarche. Nous vous remercions pour votre contribution et restons disponibles pour toute information complémentaire.

Gestion de la ressource et des déchets

Point d'information sur le groupement de commande coordonné par le SMCOM concernant la collecte des déchets.

Pierre-François Bernard fait une présentation pour information au conseil communautaire des résultats de l'analyse des offres :

- Lot 1 : collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers
- Lot 2 : collecte du verre
- Tranches optionnelles
    - Collecte des OMR et des RSHV Camps militaire de Valdahon
    - Collecte des OMR en C 0.25 des écarts de la CCPHD

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

- Prestation supplémentaire éventuelle : Gestion de la relation usagers

Il précise que le prestaire retenu pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables sec hors verre est la COVED du groupe PAPREC et que le prestataire sur la collecte du verre est MINERIS. La durée du nouveau marché sera de 7 ans à partir du 01/01/2026. Le montant global du marché est de 22.8 Md€ sur la durée et représente près de 1.3 Md'€ pour la CCPHD + des couts spécifiques à la CCPHD pour la collecte sur le camp militaire de Valdahon, la gestion de la facturation et de la relation usager ainsi que de la collecte partielle (+525 000 € sur 7 ans).

La variante COVED sur le déploiement de la collecte avec préhension latérale a été retenue également.
Avec des bennes à préhension latérale (BPL). Préhension peigne pour garantir la lecture basse fréquence en place. Uniquement sur le territoire en BOM 26T qui s'y prêtent.
Aucune modification structurelle ne sera effectuée en 2026. La mise en place sera progressive au fil du renouvellement du parc des poids lourds et que socialement ce dispositif est mis en place au fur et à mesure des départs en retraite des employés COVED. (Zéro licenciement des équipiers). Le calendrier de déploiement sera le suivant :

- 2027 SMCOM
- 2028 CCPHD
- 2031 CCLMHD

Les retours d'expérience ont été faits sur COVAL TRI (77), Plaine d'Estrée (60), Terroir de Caux (76).

Cette variante permet 700 000 € d'économie sur durée du marché (7 ans) et sur l'ensemble du marché.

Il a été évoqué également les possibilités de collecte partielles sur les écarts en rythme mensuel.

Services techniques :

Assainissement Collectif

Projets assainissement 2025_Dossiers de demande de subventions

Dans le cadre de ses projets investissement 2025 le service assainissement de la communauté de communes doit déposer plusieurs dossiers demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental du Doubs. Ces projets sont décrits ci-dessous.

Télésurveillance des ouvrages assainissement exploités en régie propre_2eme TRANCHE /Travaux 2025
La télésurveillance des sites assainissement offre de multiples avantages : surveillance permanente du fonctionnement des systèmes assainissement, constitution d'une base de données techniques (tableaux journaliers débits, temps de marche des équipements etc), et diminution des coûts d'exploitation

03 81 65 15 15 - contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

(réduction des fréquences de passage des agents sur les ouvrages). D'une manière générale la télésurveillance contribue à l'accroissement de la qualité de service rendu aux usagers.

Dans le cadre de la modernisation et l'optimisation de la gestion des infrastructures d'assainissement, la communauté de communes souhaite équiper progressivement les sites assainissement et prioriser la télésurveillance des ouvrages gérés en régie propre (STEP+ postes de refoulement « clefs »). Une première tranche de travaux a déjà été réalisée en 2023/2024. Cette 2eme tranche consiste à équiper d'autres ouvrages dépourvus d'automates et à intégrer les sites correspondants sur la supervision de la CCPHD.

Remise aux normes des dispositifs autosurveillance de la STEP de Pierrefontaine les Varans
En 2023, l'Agence de l'Eau RMC a procédé à un contrôle des dispositifs d'autosurveillance installés sur la station d'épuration de Pierrefontaine les Varans. Ce contrôle, effectué en supplément du contrôle règlementaire annuel, se traduisait notamment par des vérifications du fonctionnement des matériels de mesures de débit et d'échantillonnage, par la réalisation d'analyses comparatives par un laboratoire extérieur agréé et par l'évaluation du système qualité.
Le rapport ayant mis en évidence des disfonctionnements, l'Agence de l'Eau a qualifié les données d'autosurveillance de la STEU comme incorrectes, entrainant automatiquement une non-conformité au titre des performances et ainsi une non-conformité globale du système d'assainissement de Pierrefontaine les Varans.
Des travaux conséquents de remise aux normes des dispositifs sont donc prévus cette année et concernent principalement les points règlementaires de la file eau : mesures débits entrée/sortie/surverse step.
Cette opération est éligible aux aides financières du 12eme programme de l'Agence de l'Eau RMC au titre de la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (subvention 50%).

Bouclans_ Mise en séparatif des réseaux assainissement rue du Vieux Village
Les travaux assainissement à réaliser sur la commune de Bouclans consistent principalement à réhabiliter la station d'épuration (extension et mise aux normes des capacités de traitement) et mettre en séparatif les réseaux de collecte afin de limiter les arrivées d'eaux claires parasites et permettre un traitement optimal des effluents.

La commune de Bouclans projette des travaux de renouvellement de voirie dans la rue du Vieux Village et ce secteur est concerné par les travaux assainissement identifiés dans le schéma directeur. Le réseau assainissement actuel est de type unitaire, les canalisations sont vieillissantes et présentent de nombreux défauts d'étanchéité. Les travaux assainissement sont donc à réaliser au préalable.

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

Cette opération peut s'inscrire dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette dernière accompagne effectivement la mise aux normes des réseaux d'assainissement des collectivités. Il s'agit d'acheminer jusqu'à l'ouvrage de traitement l'ensemble des eaux usées collectées (subvention 50%).

Etalans_ Réhabilitation du réseau eaux usées situé rue Oupans/ Grande rue

La commune d'Etalans projette un aménagement du carrefour Grande rue / rue d'Oupans et des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable sont programmés sur ce même tracé.

Dans ce contexte, à la demande du service assainissement, des inspections télévisées du réseau d'assainissement ont été réalisées : il apparait qu'une grande partie du réseau situé sur ce secteur est en mauvais état. Les travaux d'assainissement consistent donc à renouveler ce réseau vieillissant, défectueux et non conforme. Ces travaux sont identifiés dans le schéma directeur de la commune mais sont programmés en 2026 selon le plan pluriannuel d'investissements de la communauté de communes.

Aussi, afin de rationaliser les achats et de réaliser les études et travaux en parfaite coordination, il est apparu pertinent de conclure dès à présent un groupement de commande avec le Syndicat des Eaux de la Haute Loue et la commune d'Etalans pour la gestion des eaux pluviales. Le marché de travaux est en cours de consultation et le dossier demande de subvention doit être déposé au stade avant-projet.

Concernant l'assainissement cette opération peut s'inscrire dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (subvention 50%).

Boues stations d'épuration _ Réalisation d'un plan épandage intercommunal

Actuellement la communauté de communes recourt à la valorisation agricole des boues produites par les stations d'épuration par retour au sol selon 2 méthodes :

- Par épandage agricole direct sur les terrains situés à proximité des stations
- Par épandage distant couplée au compostage après déshydratation des boues (mobile sur site ou sur step Orchamps Vennes) et transport sur une plateforme de compostage (Montigny les Vesoul)

Si du point de vue environnemental, sociétal et économique les épandages agricoles directs restent la meilleure solution pour la collectivité, cette filière se heurte à plusieurs difficultés :

- La mise en application des futurs cahiers de charges des AOP comté et Morbier qui prévoient de restreindre la valorisation agricole des boues sur les parcelles de leurs aires géographiques
- L'acceptation des boues par les agriculteurs
- Les plans d'épandages qui constituent une limite à proprement dit puisqu'aujourd'hui chaque parcelle épandable est affiliée à une seule station d'épuration. Autrement dit, si le gisement de boues n'est pas disponible sur une station et qu'un agriculteur ou éleveur est demandeur d'amendement organique, il n'est pas possible d'y épandre des boues d'une station voisine.

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

C'est dans ce contexte que la communauté de communes souhaite réaliser un plan d'épandage intercommunal. Le but est de privilégier le retour au sol de boues de Step sur des terrains situés à proximité, selon des pratiques encadrées permettant un contrôle qualité et des garanties de traçabilité.
Le prestataire retenu sera chargé du montage du dossier administratif du plan d'épandage et sa présentation aux autorités administratives en charge de délivrer l'autorisation de la filière.
L'élaboration du plan d'épandage prévoit la réalisation des études environnementales, études pédologiques mais également la rencontre avec les agriculteurs adhérents et la recherche éventuels de nouveaux terrains disponibles.

Le budget prévisionnel des opérations assainissement est le suivant :

	Télésurveillance 2eme Tranche	Dispositifs Autosurveillance STEP PLV	Bouclans Réseau EU Vieux Village	Etalans Réseau EU Grande rue Rue Oupans	Plan épandage intercommunal Boues step
MOE	-	-	-	5 800€HT	-
Travaux (Génie civil) (Equipements) (Renouv. Automates)	32 500€HT	70 675€HT (34 600€HT) (9 775€HT) (26 300€HT)	150 000€HT	117 000€HT	32 752.26€HT
Epreuves de réception	-	-	5 000€HT	4 400€HT	-
Divers et imprévus	2 500€HT	4 325€HT	5 000€HT	2 800€HT	2 2247.74€HT
Total	35 000€HT	75 000€HT	160 000€HT	130 000€HT	35 000€HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Télésurveillance 2eme Tranche	Dispositifs Autosurveillance STEP PLV	Bouclans Réseau EU Vieux Village	Etalans Réseau EU Grande rue Rue Oupans	Plan épandage intercommunal Boues step
Département (10%)	3 500€	7 500€	16 000€	13 000€	3 500€
Agence de l'Eau RMC (50 %)	17 500€	37 500€	80 000€	65 000€	17 500€
Emprunts	14 000€	30 000€	64 000€	52 000€	14 000€

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

Autofinancement	7 000€	15 000€	32 000€	26 000€	7 000€
Montant total T.T.C.	42 000€	90 000€HT	192 000€HT	156 000€HT	42 000€HT

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité :

- D'adopter les différents projets d'assainissement cités ci-dessus
- De solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau RMC
- D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle
- De s'engager à réaliser les opérations d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement de Franche-Comté ;
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.

Services à la population et solidarités :

Aire d'accueil des gens du voyage :

Une mise à jour du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage a été proposé au vote du conseil communautaire et notamment sur 3 points :

- La signature systématique du règlement intérieur de l'aire d'accueil par les usagers.
- La réalisation d'un état des lieux d'entrée et de sortie et sa signature par les usagers.
- L'adaptation des sanctions graduées en cas de non-respect de ceux-ci.

Sylvie Le Hir a tenu à préciser que la commune est sollicitée pour indiquer un espace dédié pour les grands passages estivaux des gens du voyage par la préfecture. Elle n'est pas d'accord et précise que Valdahon « ne peut pas tout prendre » et que la CCPHD est compétente.
Martial HIRTZEL précise que la compétence de la CCPHD se limite à ce qui est obligatoire dans le schéma départemental sur l'accueil des gens du voyage à savoir :

- Une aire d'accueil des gens du voyage déjà en place à Valdahon
- 2 terrains familiaux en projet de construction sur le terrain de la CCPHD à Valdahon.

La création d'une aire de grand passage n'est pas une obligation de la CCPHD dans ce schéma mais celle-ci est invitée à accompagner la volonté de la préfecture de faciliter les itinérances estivales de cette population en lien avec les associations ad'hoc.

Sylvie Le Hir indique que les gens du voyage disposent d'aires de grand passage à Pontarlier et Besançon mais qu'il serait souhaitable que la CCPHD en crée une mais pas sur le territoire de la commune de Valdahon qui a fait sa part.

Le Conseil Communautaire a voté à la majorité la mise à jour.

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072

Portes du Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Transport à la demande :

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a été contrainte de suspendre le service Libertad dès le 1er mars 2025 pour une durée indéterminée.

Cette suspension est la conséquence de difficultés survenues récemment qui engendrent une déclaration sans suite de la procédure de marché public.

Les élus et les équipes de la CCPHD se mobilisent pour que le service soit à nouveau opérationnel dans les meilleurs délais.

Une explication détaillée a été donnée en séance.

Dominique GUILLEUX demande ce que la CCPHD propose comme solution en attendant ?
Martial HIRTZEL rappelle qu'un travail est en cours pour remettre le service en place au plus vite mais qu'en attendant, rien ne peut se faire, sauf à solliciter les CCAS des communes qui en disposent afin que ceux-ci prennent le relai, que la solidarité et les réseaux fonctionne bien et que des discussions ont eu lieu également avec l'accueil de jour de l'EHPAD. Il précise que le Trésor Public n'accepterait pas que la CCPHD réalise des dépenses en lieu et place des CCAS et refuserait le passage de ces dépenses.
Paul RUCHET confirme que le rôle des CCAS doit jouer à plein.

Questions diverses

Le Président informe également le conseil communautaire que des discussions ont eu lieu récemment sur la question de la suppression de la prise en charge par la Région des transports scolaires des élèves internes entre les présidents de Communauté de communes et le Vice-président de la Région en charge de la mobilité.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.

Visas :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU HAUT-DOUBS
LE PRESIDENT
FRANCOIS CUCHEROUSSET

Le Président de la CCPHD

Le (la) secrétaire de séance

Thierry DEFONTAINE

03 81 65 15 15 – contact@portes-haut-doubs.fr
www. portes-haut-doubs.com
ZA en Pougie 7 rue Denis Papin - BP 70 - 25800 Valdahon
Siret : 242 504 181 00072